



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

**Présentation du programme 2024  
« Autonomie : personnes âgées, personnes en  
situation de handicap à tous les âges de la vie,  
proches et professionnels »**

Jeudi 11 janvier 2024



# Plan de la présentation

1. Présentation de l'IReSP
2. Présentation de la CNSA
3. Présentation du programme « Autonomie »
  - AAP « APAOB »
  - AAP « TSA, TND et SHS »
  - AAP « Blanc »
  - Dispositif « SCMR »  
**Temps de questions**
  - Dispositif de financement doctoral  
**Temps de questions**



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

# 1 Présentation de l'IReSP

Valentine TREPIED, Directrice scientifique adjointe par intérim

# L'IReSP : Institut pour la recherche en santé publique

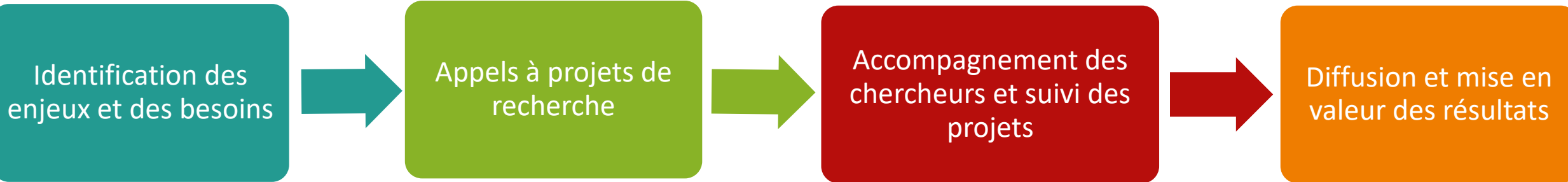


**Développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique, en articulation avec les différents acteurs qui interviennent dans le champ [...], afin de renforcer les interventions et politiques visant à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population.**

# L'IReSP, son modèle et ses champs d'actions



## Modèle d'actions



## Champ d'actions

- [Autonomie \(personnes âgées en perte d'autonomie et personnes en situation de handicap\)](#)
- [Addictions](#)
- [Services, interventions et politiques de santé](#)
- [MESSIDORE](#)
- [Antiépileptique](#)

## Quelques lignes directrices

- Interdisciplinarité
- Recherche interventionnelle en santé des populations
- Association des parties prenantes
- Lien recherche – action – décision

# L'IReSP et la CNSA ensemble depuis plus de 10 ans pour développer la recherche sur l'autonomie



- **176** projets financés sur le programme Autonomie entre 2011 et 2023 (23,4 M d'€)
- **En 2023** (2,9 M d'€) :
  - **11 lauréats** (5 APAOB, 2 Blanc, 2 TSA,TND et SHS, 2 SCMR)
  - **+ 6 thèses** (5 contrats de 3 ans et 1 quatrième année de thèse)
- **25** projets de recherche participative financés depuis 2020
  - Découvrez [les lauréats du programme Autonomie 2023 sur le site de l'IReSP](#).
  - Retrouvez l'ensemble des informations sur le [programme Autonomie sur le site de l'IReSP](#).



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

## 2. Présentation de la CNSA

Pearl MOREY, Cheffe de projet à la direction de la prospective  
et des études (DPE) de la CNSA

# La CNSA : c'est quoi ?

- La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un **établissement public** créé par la loi n° 2004-626 du 30 juin **2004**
- Depuis le 1er janvier 2021, la **CNSA pilote la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale** en charge des politiques de l'autonomie à destination des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants (proches ou professionnels)



la sécurité  
sociale



Branche maladie  
CNAM



Branche Retraite  
CNAV



Branche Famille  
CNAF



Branche Recouvrement  
ACOSS et URSSAF



Branche Autonomie  
CNSA



# Les missions de la CNSA

- **Une double fonction :**
  - fonction de « **caisse** » : répartition des moyens financiers
  - fonction d'« **agence** » : pilotage et animation vis-à-vis des ARS, CD, MDPH, etc.
- **Ses 7 missions :**
  1. Veiller à l'équilibre financier
  2. **Animer et coordonner les acteurs participant à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie**
  3. **Contribuer au financement des politiques de l'autonomie**
  4. **Contribuer à l'information et l'accès aux droits des publics**
  5. **Contribuer à la recherche et à l'innovation**
  6. **Contribuer à la réflexion prospective**
  7. **Contribuer à l'attractivité des métiers**
- **La CNSA finance le programme autonomie de l'IReSP.**

# Les actions de soutien et pilotage de la recherche de la CNSA

## Soutien à des AAP

- **GIS IReSP : Programme Autonomie**
- AAP 2022 « Usages des technologies numériques » (Mire-DREES)
- **Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie**
  - - Un AMI
  - - Bourses orga d'évènements scientifique
  - - Bourses de mobilité
  - - Deux revues de littérature

## Le gré à gré

- **Terminées en 2022 :** EHESP, IPP et CovidEHPAD
- **Initiée en 2022 :**
  - \*Odénore avec l'EN3S
- **Initiées en 2023 :**
  - \*Projet DARAutiscol – Marie Toullec (Nantes Université)
  - \*Projet **Thémis** – Delphine Roy (IPP) dont participation **Hilauséniors**
  - \* **Film documentaire** – B. Rist et A. Trenta (Arom Productions)
  - \* **Firah** : Clap sur la recherche

## Soutien aux opérateurs de recherche, instances d'animation et de coordination

- GIP IRDES
- GIS ILVV
- Fedrha

## Enquêtes statistiques

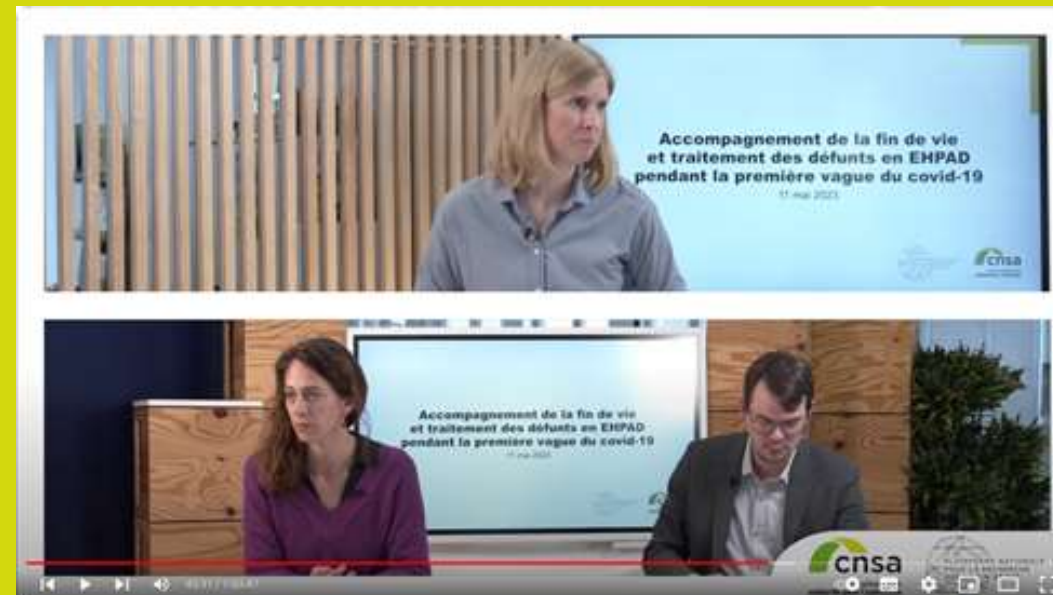
- Enquêtes **Autonomie 2021-2024** (DREES)
- Enquête **Mode de garde** (DREES)
- Enquête **SHARE vague 9** (Université Paris Dauphine)

## Autres

- Membre du **Conseil scientifique du PPR Autonomie**
- Membre de **l'Observatoire national du suicide** (DREES)
- **Expertise collective INSERM** « Polyhandicap »
- Recherche **Petites unités de vie** (Direction d'Appui au Pilotage de l'Offre - CNSA)
- Comité consultatif **KAPPA**

# La valorisation des recherches soutenues

- Les **Rendez-vous de la recherche sur l'autonomie**
  - Chaine YouTube, [playlist dédiée](#)
- Les **Rencontres Recherche & Innovation**
  - [Site internet dédié](#)
- Les **résumés, synthèses et rapports complets** mis en ligne
  - Rubrique « [Résultats de recherche](#) »
- Les **livrets de synthèses**
  - Ex [ESTOMS](#)





# La « capitalisation » des recherches soutenues

## En interne

- Les interventions :
  - au **Comité de direction** de la CNSA ;
  - au **Comité transverse** de la CNSA ;
  - aux **commissions du Conseil** de la CNSA ;
  - directement aux **directions métier** de la CNSA.

## Hors les murs

- Le porté à connaissance des recherches **aux missions ministérielles et inspections** (7 en 2022) :
  - Mission ministérielle menée par Denis Piveteau
  - Mission parlementaire « flash » : Rôle des proches dans la vie des Ehpad
  - Mission parlementaire « flash » : EHPAD de demain : quels modèles ?
  - Délégation gouvernementale grecque
  - Cour des comptes : Accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissante
  - Cour des comptes : Politiques sociales décentralisées
  - Cour des comptes : Bilan des expérimentations en matière d'organisation et de tarification des soins



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

## 3. Présentation du programme « Autonomie »

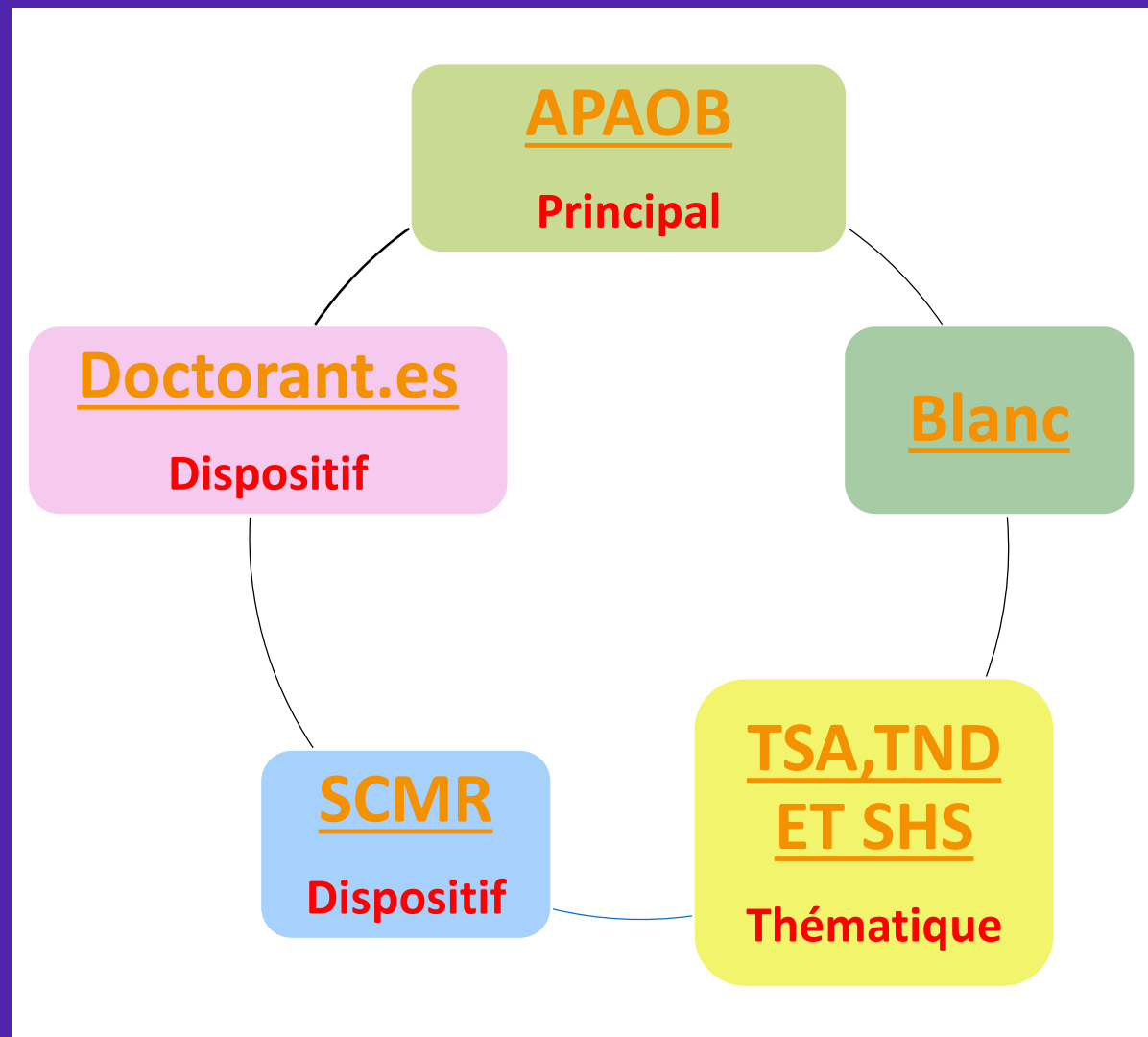
Consultez sur le site de l'IReSP

- [L'ensemble des appels à projets et dispositifs du programme Autonomie 2024](#)
- [Les guides du candidat](#)
- [La foire aux questions](#) (en ligne et qui sera actualisée suite à ce webinaire)

Pour toutes questions, contactez : [autonomie.iresp@inserm.fr](mailto:autonomie.iresp@inserm.fr)

# Présentation des 5 appels à projet et dispositifs

- **APAOOB** : Analyse des politiques de l'autonomie, de l'offre médico-sociale et des besoins des publics.
- **TSA, TND et SHS** : troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement et sciences humaines et sociales.
- **SCMR** : soutien aux communautés mixte de recherche



# Continuité et précisions apportées en 2024

- Éléments de continuité :
  - En 2023 : un travail de **réécriture de l'ensemble du programme**
  - En 2024 : continuité par rapport aux rédactionnels 2023.
- Précisions apportées sur le champ des AAP et dispositifs :
  - **Les notions de handicap et de perte d'autonomie**
    - Les définitions du « handicap » et de la « perte d'autonomie liée à l'âge » retenues par le présent appel sont **celles de l'action publique** du soutien de l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elles différencient et ciblent les **segments de population** (en situation de handicap, en situation de perte d'autonomie liée à l'âge, leurs proches aidants, les professionnels de leur accompagnement social et médico-social) **concernés par des dispositions d'action publique spécifiques. Les projets de recherche sans relation avec les présentes définitions sont hors champ de l'appel.**
    - Les projets prenant pour objet de recherche le **travail de catégorisation**, en particulier administrative, des personnes, de leurs situations, de leurs besoins et de la façon d'y répondre, la définition du périmètre des politiques de l'autonomie, l'instrumentation de l'action publique, etc. s'inscrivent dans le champ de l'appel.
  - **Les aires géographiques**
    - Pour être éligible les projets doivent comporter une **comparaison avec la France.**
    - Les projets réalisés **uniquement dans des pays étrangers** - sans comparaison avec la France - **ne sont pas éligibles.**



# Les critères d'exclusion

- les essais cliniques relatifs aux produits de santé ou stratégies de traitements, les expérimentations de techniques médicales ou de réadaptation et de manière générale, les projets s'inscrivant exclusivement dans le champ sanitaire ;
  - les projets qui ne relèvent pas des sciences humaines et sociales ou de la santé publique ;
  - les études non-académiques (cabinets de conseil) ;
  - les innovations de terrain visant à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux émergents ou mal satisfaits relèvent d'une autre modalité de soutien par la CNSA ([les appels à projets « actions innovantes » de la CNSA](#)) ;
  - les projets réalisés uniquement dans des pays étrangers sans comparaison avec la France ;
  - les projets sans relation aux définitions du « handicap » et de la « perte d'autonomie » telles que détaillées ;
- 
- Quelques critères supplémentaires pour le dispositif de communautés mixtes de recherche :
    - les projets de recherche doivent être soumis dans le cadre des appels à projets du Programme Autonomie ;
    - les actions ponctuelles (colloque, séminaire, journée d'étude, etc.) ;
    - les coordinations et projets locaux prévus au cadre réglementaire, à l'exemple du Projet territorial de santé mentale (PTSM) ;



# Les critères scientifiques de sélection

- Pour les **appels à projets** :
  1. Adéquation du projet aux objectifs et au champ de l'appel à projets
  2. Qualité scientifique et méthode du projet
  3. Pertinence et innovation
  4. Faisabilité
  5. Composition et qualité des équipes
- Pour le dispositif de **communautés mixtes de recherche** :
  1. Adéquation du projet aux objectifs et au champ de l'appel à projets
  2. Composition et qualité de la CMR
  3. Pertinence scientifique
  4. Pertinence sociétale
  5. Gouvernance mode de fonctionnement et communication
  6. Faisabilité
- Pour le dispositif de **financement doctoral** :
  1. Adéquation de la demande avec le dispositif doctoral
  2. Qualité scientifique et méthodes
  3. Qualité de la candidature et de l'environnement scientifique de travail
  4. Apports, valorisation et innovation
  5. Avancement de la thèse (spécifique pour les candidats à une quatrième année de thèse)

# Avis en opportunité de la CNSA

- Lors de son **avis pour opportunité de financement** la CNSA recherche :
  - **Un équilibre** :
    - entre les projets de recherche prenant pour objet les **personnes âgées en perte d'autonomie** et ceux les **personnes en situation de handicap** ;
    - entre les projets de recherche prenant pour objet les **enfants** et ceux les **adultes** au sein des personnes en situation de handicap ;
    - entre les projets de recherche prenant pour objet les **personnes** concernées (en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge), ceux les **aidants** et ceux les **professionnels**.
  - **une diversité et/ou d'une originalité** :
    - des **disciplines** ;
    - des **thèmes** ;
    - des **approches** ;
    - des **chercheurs**.
  - **pourront ne pas être considérés comme prioritaires** : les projets de recherche soumis par des chercheuses ou chercheurs lauréats, dans le cadre du programme « Autonomie », d'un projet en cours à la date de l'avis en opportunité de la CNSA (novembre 2024) ;
  - **pourront être considérés comme prioritaires** : les projets de recherche répondant à des besoins de connaissance identifiés par la CNSA comme essentiels à la bonne mise en œuvre des politiques de l'autonomie.



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique

# Analyse des politiques de l'autonomie, de l'offre médico-sociale et des besoins des publics (APAQB)

Appel à projet principal

# Les 5 axes d'APAOB



**Axe 1.** Les politiques publiques de l'autonomie : orientations, principes, modalités et impacts

**Axe 2.** Les « services publics » de l'autonomie dans les territoires : principes et réalités

**Axe 3.** Réguler l'offre, sa qualité et son accessibilité : instruments, usages et effets

**Axe 4.** La connaissance des personnes concernées et de leurs parcours de vie

**Axe 5.** La connaissance de l'offre médico-sociale et des réponses aux besoins des personnes

# Axe 1. Les politiques publiques de l'autonomie : orientations, principes, modalités et impacts



- Le « **virage domiciliaire** » et le « **virage inclusif** » impliquent le remaniement du périmètre des politiques de l'autonomie.
- **L'intersection des politiques** (politique médico-sociale, politique sociale, politique sanitaire, politique éducative, politique de l'emploi, politique du logement, etc.) et des types **d'acteurs** (famille, État, marché).
- Les relations entre **différentes échelles d'action publique**, la **territorialisation** étant une caractéristique majeure des politiques de l'autonomie.

## Axe 2. Les « services publics » de l'autonomie dans les territoires : principes et réalités



- L'organisation de **l'accès aux droits et aux parcours**, dit autrement les « **guichet(s)** » de l'autonomie et aux différents dispositifs.
  - fonctionnement au concret et impacts des « **guichets** » (services de l'autonomie, CLIC, MDPH, etc.)
  - fonctionnement au concret et impacts des « **néo-guichets** » (MDA, déploiement d'applicatifs, plateformes d'accompagnement et de répit pour les proches aidants, etc.)
- S'intéresser aux **services départementaux de l'autonomie (SPDA)**
- Recours et **non-recours** aux droits et services
- **Restes à charge (RAC)**

# Axe 3. Réguler l'offre, sa qualité et son accessibilité : instruments, usages et effets



## Une approche par les instruments :

- **Grilles, référentiels, nomenclatures, critères de répartition, méthodes de calcul des coûts, systèmes d'information, réformes tarifaires et tarification, etc. ;**
- « Appel à projets » (AAP), « appel à manifestation d'intérêt » (AMI), « **expérimentation** » etc. ;
  - des objets potentiels de recherche
  - des vecteurs privilégiés d'analyse des politiques et des organisations
  - effets et impacts.

## Également, s'intéresser à :

- **Déploiement du numérique** (contexte du programme ESMS numérique)
- **Registres de normativité** en matière de **bienveillance** et **lutte contre les maltraitements**, aux différentes échelles : territoriale, nationale, transnationale (ONU, Conseil de l'Europe, CCNE, Espaces éthiques régionaux, normes sur le management de la qualité, etc.).

## Axe 4. La connaissance des personnes concernées et de leurs parcours de vie



- Les personnes concernées : **profils, parcours, besoins et environnement**
- Les **personnes en situation de handicap vieillissantes** et de leurs aidants : profils, parcours, besoins et adaptation des réponses
- Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap et leurs aidants : **approches intersectionnelles et adaptation des réponses**
- **Participation et mobilisation** des personnes concernées : modalités et impacts



## Axe 5. La connaissance de l'offre médico-sociale et des réponses aux besoins des personnes



- L'**offre médico-sociale « historique »** (IME, IMP, FAM, MAS, EHPAD etc.)
- Les **nouvelles structurations** (plateformes, dispositifs, équipes mobiles)
- La recherche de renforcement de l'**aide** et l'**accompagnement au domicile** (contexte de réforme des SAD)
- Les **aides techniques** : considérer les usages.
- Les **professionnels** de l'autonomie et l'**organisation du travail** : « première ligne » ; cadres, managers et directeurs ; professionnels non médico-sociaux (médecins généralistes, enseignants non référents ou spécialisés, etc.)
- L'**économie du médico-social** : modèles économiques, impacts sur les usagers (RAC, accessibilité) et les finances publiques, qualité de service, etc.

# AAP de recherche thématique : « Troubles du spectre de l'autisme, troubles du neuro-développement et sciences humaines et sociales (TSA, TND et SHS) » (session 2)



- [Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement : autisme, DYS, TDAH, TDI](#)
- Un AAP de recherche thématique ouvert aux projets :
  - Portant sur les troubles suivants :
    - les troubles du spectre de l'autisme (TSA), incluant des troubles du développement de la communication et des interactions sociales ;
    - les troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages (TSLA), communément appelés troubles « Dys » (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe) ;
    - les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;
    - les troubles du développement intellectuel (TDI) ;
    - les troubles neuro-développementaux moteurs, incluant le trouble développemental de la coordination, les mouvements stéréotypés, le syndrome de Gilles de la Tourette ;
    - les autres TND, spécifiés (par exemple TND associé à une exposition prénatale à l'alcool), ou non.
  - A tous les âges de la vie.
  - Relevant des Sciences humaines et sociales.
- 4 axes thématiques
  - Axe 1 : Les repérages et diagnostics des personnes atteintes de TSA et autres TND.
  - Axe 2 : Les accompagnements des personnes atteintes de TSA, autres TND et de leurs aidants.
  - Axe 3 : La connaissance de la vie quotidienne et des parcours de vie des personnes atteintes de TSA, autres TND et de leurs proches.
  - Axe 4 : Les politiques publiques et l'inclusion des personnes atteintes de TSA et autres TND.

# AAP de recherche « Blanc » (session 15)



- Objectif de l'AAP de recherche :
  - valorisation de la créativité des chercheurs.
  - Un soutien significatif à des projets scientifiques émergents ou exploratoires ambitieux, dans le respect des notions de « handicap » et de « perte d'autonomie » présenté dans l'appel à projet
  
- Quelques exemples de thématiques :
  - la **prévention** de la perte d'autonomie, dès lors qu'elles s'adressent spécifiquement aux destinataires de la politique de l'autonomie.
  - **l'urbanisme, l'architecture et l'aménagement (dont l'adaptation des logements et des hébergements) en ce qu'ils engagent des choix structurants qui déterminent l'environnement)**
  - **l'accessibilité** dans toutes ses formes (transports, services publics, numérique, etc.).
  - les enjeux de la transition écologique et énergétique.

# Dispositif : « Soutien aux communautés mixtes de recherche (SCMR) »

## Session 5



- Définition
  - La CMR vise à **intégrer**, autour d'une **thématique et/ou d'un questionnement**, différents registres **d'expertise, disciplines, des professionnels et des parties prenantes d'horizons divers**.
  - La CMR recherche la **mixité et l'hybridation des savoirs**.
  - **La CMR s'inscrit** dans une culture et démarche de recherche participative.
- Objectifs
  - **Fédérer et coordonner** des acteurs issus de divers horizons.
  - **Collecter** des données (réflexion, collecte et diffusion).
  - **Créer les conditions d'émergence de projets de recherche**.
  - **Créer ou fédérer un territoire, un espace et penser les restitutions**.
- Réalisations
  - Réaliser des **actions d'animation et penser des temps de travail communs**.
  - **Elaborer et animer des interfaces**, des outils et méthodes.
  - **Publier** dans un format accessible à un large public.
  - **Promouvoir** l'intégration des connaissances dans les politiques publiques et les pratiques.

# Calendrier des appels et du dispositif SCMR



Lancement du programme  
14 décembre 2023

Clôture des candidatures  
5 avril 2024 – 12h (heure de Paris)

Lauréats  
Décembre 2024

Candidatures

Sélection des projets

Conventions

Recevabilité  
des  
candidatures

Avril

Éligibilité  
administrative

Début mai

Éligibilité  
scientifique  
(1<sup>er</sup> CSE)

Début mai

Évaluation scientifique

Soutien au montage de projet et CMR : 2  
Rapporteurs du CSE

Projets de recherche: 2 experts anonymes  
; puis synthèse par 2 rapporteurs du CSE

Juin – Octobre

Classement  
des projets  
(2<sup>nd</sup> CSE)

Début  
Novembre

Avis  
d'opportunité  
de la CNSA

Fin novembre

# Le suivi des projets financés



- Les projets de moins de 20 mois
  - à **6 mois** : d'un court rapport d'étape.
  - à **la fin de la convention** : d'un rapport final scientifique (qui fera l'objet de publications, de valorisation et de vulgarisation) et un bilan financier.
  
- Les projets de plus de 20 mois
  - à **6 mois** : d'un court rapport d'étape.
  - à **mi-parcours** : d'un rapport intermédiaire scientifique et financier qui fera l'objet d'une évaluation.
  - à **la fin de la convention** : d'un rapport final scientifique (qui fera l'objet de publications, de valorisation et de vulgarisation) et d'un bilan financier.

Consultez la page dédiée au [suivi des projets financés](#) sur le site de l'IReSP.

Pour toutes questions, contactez : [autonomie.iresp@inserm.fr](mailto:autonomie.iresp@inserm.fr)

Pour des questions sur le suivi des projets: [suiviprojets.iresp@inserm.fr](mailto:suiviprojets.iresp@inserm.fr)

# Comment candidater ?



- Procédure de soumission
  - Télécharger les 2 documents sur le site internet de l'IReSP (sur la page de l'appel ou du dispositif correspondant)
    - **Dossier de candidature** (format Word) : résumés du projet ; renseignements sur le coordonnateur du projet ; détail des équipes; présentation du projet et des annexes
    - **Annexe budgétaire** (format Excel) : compléter les équipes, détailler les demandes de financements.
  - Compléter le formulaire sur [EVA3](#)
- Veiller à ce que les dossiers soient bien complétés et signés



I R e S P

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

## 4/ Dispositif pour les doctorants : « financements de contrats doctoraux de trois ans et financements de quatrièmes années de thèse » (session 2)

Consultez sur le site de l'IReSP

- [l'ensemble des textes et dispositifs du programme Autonomie 2024](#)
- [Le texte du dispositif pour les doctorants](#)
- [Le guide du candidat - doctorant](#)

Une foire aux questions va être créée suite au webinar. Pour toutes questions, contactez : [autonomie.iresp@inserm.fr](mailto:autonomie.iresp@inserm.fr)

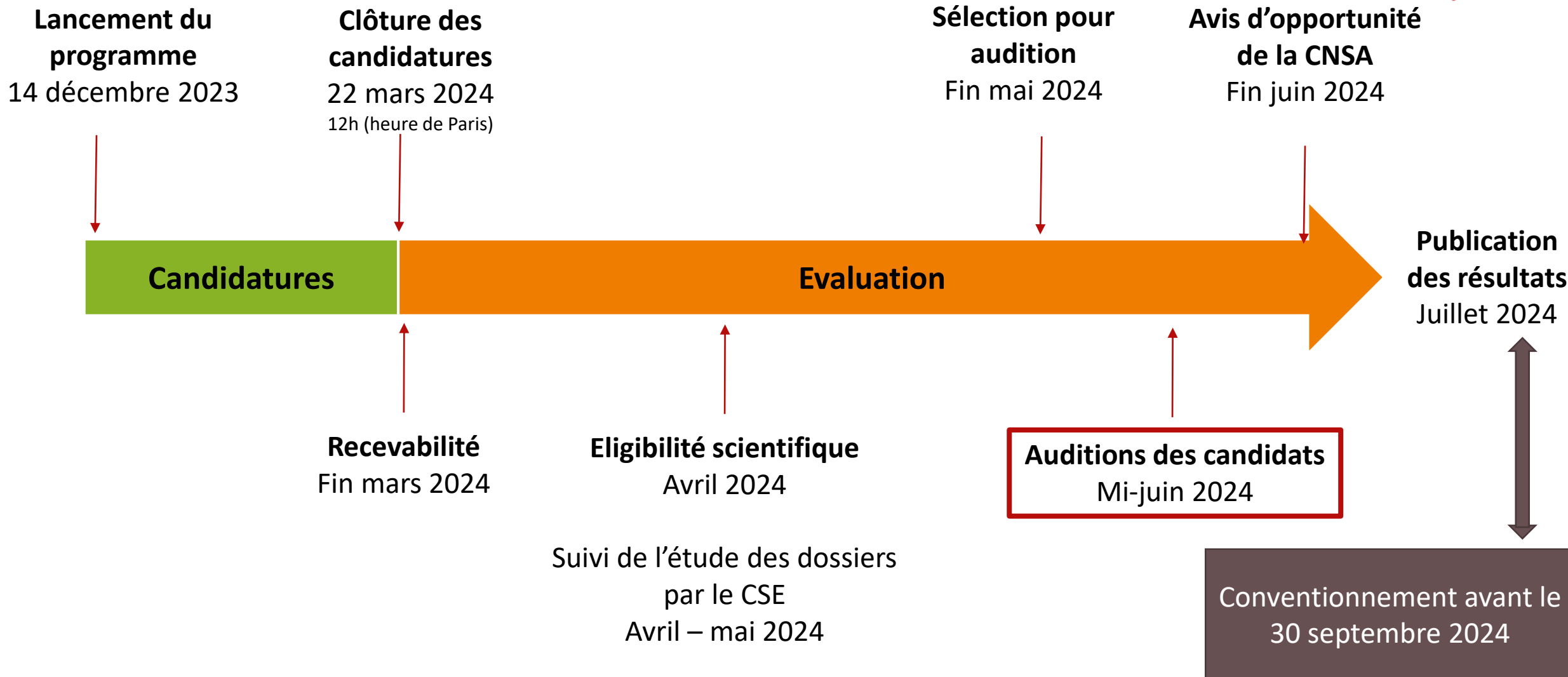


# Qui peut prétendre à un financement doctoral ?



- **Pour un financement doctoral de 3 ans :**
  - Les candidats (futurs) titulaires d'un Master 2 en SHS ou en santé publique ;
  - Les candidats inscrits en Master 2 au titre de l'année universitaire 2023-2024 devront avoir soutenu leur mémoire avant le 15 septembre 2024 et fournir au plus tard à cette date une attestation de réussite au diplôme ;
  - Les candidats inscrits en 1ère ou en 2ème année de thèse au titre de l'année universitaire 2024-2025.
- **Pour un financement doctoral de 4<sup>ème</sup> année de thèse :**
  - Les candidats ayant initié une thèse dans le champ de l'autonomie en SHS ou santé publique, qu'ils aient déjà ou non obtenu un soutien doctoral (contrat doctoraux, bourses, etc.) ;
  - Les candidats inscrits en 3ème année de doctorat au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;
  - Les candidats inscrits en 4ème année de doctorat au titre de l'année universitaire 2024-2025.
- Il faut être inscrit dans une école doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur en France.

# Calendrier du dispositif de soutien doctoral





## Comment soumettre une candidature ?

- Le doctorant doit déposer en son nom propre sur la plateforme EVA3. Il sera le seul interlocuteur de l'IReSP tout au long du financement du projet.
  - Compléter le formulaire sur [EVA3](#)
  - Télécharger le dossier de candidature (format word)
  - Respecter le calendrier de soumission



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
**solidarité pour l'autonomie**

# Questions

L'ensemble des informations sont disponibles [sur la page internet de l'IReSP](#)

Vous pouvez candidater via la [plateforme EVA3](#)



IReSP

Institut pour la Recherche  
en Santé Publique



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie



# Merci de votre attention

L'ensemble des informations sont disponibles [sur la page internet de l'IReSP](#)

Vous pouvez candidater via la [plateforme EVA3](#)